



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 28 février 2020

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 24 février 2020

Le vingt-huit février deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Frédéric NADAL, Franck SALVAGNAC, Fabienne DRON-MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Lionel VERNET, Thierry FABRE, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC

Absents représentés : Christine PORCHEZ (pouvoir à Olivia GHIBAUDO), Sabine THOMAS (pouvoir à Sandrine BRUSQUE), Chantal COMBACAL (pouvoir à Philippe SUPERSAC)

Absents excusés : Guilhem DURAND

Secrétaire : Fabienne DRON-MAILLARD

PARTICIPATION FINANCIERE RALLYE « MATH A MAX »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été sollicité par l'organisateur du Rallye « Math à Max » du Collège Max Rouquette de Saint André de Sangonis afin que la commune participe à la cinquième édition du rallye avec une subvention de 150 euros pour financer les récompenses qui seront offertes aux élèves des classes de CM2 du secteur ainsi qu'aux élèves de 6^{ème} du collège.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement d'une aide exceptionnelle au Collège Max Rouquette de Saint André de Sangonis pour participer à l'organisation du Rallye « Math à Max » d'un montant de 150 euros
- **PRÉCISER** que les crédits correspondants à cette participation sont inscrits au budget de la commune à l'article 6574

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Transmission au représentant de l'État le 03/03/2020
Affichage / Publication le 03/03/2020

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 03/03/2020

Signé : Le Maire

Pascal DELIEUZE